

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
DIRECTION CENTRALE DES MARCHES PUBLICS

Dakar, le

15 NOV. 2018

LE DIRECTEUR

Objet : Avis sur dossier d'appel d'offres.

Référence : V/L n° 46/RECTORAT/CEASAMEF du 25 octobre 2018.

Par courrier visé en référence, enregistré le même jour sous le numéro **06815**, vous avez bien voulu me soumettre, pour avis, le dossier d'appel d'offres international (DAOI) relatif à l'acquisition de matériel de simulation (simulateur parturiente haute-fidélité, mannequin de simulation nouveau-né, pélvitrainer, simulateur d'accouchement interactif etc) au profit du Centre d'Excellence Africain pour la Santé de la Mère et de l'Enfant (CEA-SAMEF)/UCAD.

Ledit marché est inscrit dans le Plan de Passation des Marchés (PPM) sous la référence n°F-RUCAD-043.

En retour, son examen appelle les observations et commentaires ci-après.

Sur les données particulières de l'appel d'offres (DPAO):

A la clause 7.1, il convient de supprimer le dernier paragraphe.

A la clause 11.1(j), il sied d'indiquer les années concernées.

Aux clauses 22.1 et 25.1, les dates limites de dépôt et d'ouverture des offres doivent être fixées après l'avis de non objection (ANO) de la Direction centrale des Marchés publics (DCMP).

Sur l'avis d'appel d'offres:

Au point 6, relativement aux états financiers, il convient d'ajouter la mention «certifiés par un expert agréé à l'ONECCA ou organisme assimilé».

Par ailleurs, il convient de joindre au dossier une copie de la convention de financement.

Par conséquent, vous voudrez bien prendre en compte les observations susvisées et me retourner le dossier corrigé pour la finalisation de la revue.

A

Monsieur le Directeur du Centre
D'Excellence Africain pour la Santé
De la Mère et de l'Enfant (CEA-SAMEF)
Université Cheikh Anta Diop /UCAD
=Dakar=



MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

DIRECTION CENTRALE DES MARCHES PUBLICS

Dakar, le 14 DEC. 2018



LE DIRECTEUR

Objet : Avis sur dossier d'appel d'offres.

Références : votre lettre n° 46/RECTORAT/CEASAMEF du 25 octobre 2018;
ma lettre n°5386/MEFP/DCMP/DFCE/09 du 15 novembre 2018;
votre lettre n° 49/RECTORAT/CEASAMEF du 03 Décembre 2018.

Par lettre visée en dernière référence, enregistrée le même jour sous le numéro 07523, vous avez bien voulu me soumettre, pour avis, la version corrigée du dossier d'appel d'offres international (DAOI) relatif à l'acquisition de matériel de simulation (simulateur parturiente haute-fidélité, mannequin de simulation nouveau-né, pélvitrainer, simulateur d'accouchement interactif etc) au profit du Centre d'Excellence Africain pour la Santé de la Mère et de l'Enfant (CEA-SAMEF)/UCAD.

Ledit marché est inscrit dans le PPM sous la référence n°F-RUCAD-043.

En retour, le réexamen du dossier montre que les observations précédemment soulevées ont été, pour l'essentiel, prises en compte. Toutefois, celle relevée ci-après doit être satisfaite.

A la clause 11.1 (j), il sied de retirer le 3^{ème} point. En effet, les dispositions de l'article 44 du Code des Marchés publics exigent seulement "la déclaration de non faillite" indiquée au point 7.

Sous réserve de prise en compte de l'observation susmentionnée, la Direction centrale des Marchés publics n'a pas d'objection au lancement de la procédure.

A

Monsieur le Directeur du Centre
D'Excellence Africain pour la Santé
De la Mère et de l'Enfant (CEA-SAMEF)
Université Cheikh Anta Diop /UCAD
=Dakar=



Mamadou DIARRA